



Compte rendu du CA du CESOP 5 octobre 2023 en présentiel à Nançay

Membres titulaires présents votants

Michel ANDRE, Maïder BUGNON OLANO, Jean-Laurent DOURNAUX, Sylvie LEMAITRE, Catherine MUSEY, Sangitiana RAKOTOZAFY, Florence HENRY, Nicole HALLET, Philippe ROUSSEAU, Yamina SAGHI, Cécile VENEAU

Invités présents

Claire BERNARD (visio), Bruno DA SILVA (trésorier du CLAS-NANÇAY), Renaud ROMAGNAN (trésorier du CLAS-MEUDON), Emmanuel THÉTAS (président du CLAS-NANÇAY), Véronique ETIEVE (CLAS-NANÇAY), Florence CORNU (CLAS-MEUDON)

Membres excusés

Corinne DAUBAS, Farid HOUSNI, Félix MAOULY, Françoise ROQUES, Christine CHAUMONT, Sophie MASSON, Frédéric TRAVERS, Philippe ZARKA

La réunion s'est déroulée en présentiel à Nançay.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 11H, il y a 10 votants. Arrivée de Santigiana RAKOTOZAFY au point 2.

1) Désignation du président et des secrétaires de séance

Présidente de séance : Catherine MUSEY

Secrétaires de séance : Claire BERNARD, Cécile VENEAU

Point 1 : Vote désignation de la présidente et des secrétaires de séance : Unanimité pour.

2) Approbation de l'ordre du jour

Des questions diverses sont ajoutées :

- Demande de travaux pour le CLE
- Réunion CESOP/DRH
- Laboratoire photo de Paris
- Nombre maximum de personnes pour une activité avec professeur rémunéré



Ordre du jour du CA :

1. Désignation président et secrétaire de séance
2. Approbation ordre du jour
3. Validation du compte-rendu de réunion du 13/06/2023
4. Grille des subventions commission enfance vacances voyage
5. Tarif du CLE
6. Compensation CESOP/CAES
7. Salaire des personnels du CLE
8. Budget prévisionnel 2024
9. Point d'information sur les analyses du sol de Meudon
10. Point avancement commissions et groupes de travail
11. Bilan forums
12. Organisation des prochaines élections du CESOP et des CLAS
13. Questions diverses
14. Date de la prochaine réunion du CA du CESOP

Point 2 : Vote de l'ordre du jour : Unanimité Pour (11 votants)

3) Approbation du compte rendu du CA du 13 juin 2023

Point 3 : Vote de validation du CR : 7 Pour et 4 Abstentions pour absence

4) Grille des subventions commission enfance vacances voyage

Grilles de subvention 2024.

J-L. Dournaux rappelle les règles de calcul en vigueur suite aux votes des CA de 2018 et 2019 et communique les valeurs de référence servant au calcul pour 2024. L'inflation entraîne une augmentation du coût de base des prestations, une augmentation des plafonds de subvention, un aplatissement des courbes de subvention (les quotients familiaux faibles à modérés sont plus fortement impactés).

Le CAES a fait le choix de conserver des courbes de subventionnement linéaires en fonction du quotient familial et de modifier les bornes. Ils utilisent des bornes du quotient familial différentes pour les prestations « Enfance » et « Famille ».

Il est proposé au CA, pour 2024 :

- Une modification du principe de réactualisation du quotient familial min : celui-ci serait basé sur l'inflation au même titre que le quotient familial max. Le calcul du quotient familial min 2024 s'appuie sur un quotient familial min 2023 lui-même réactualisé à partir de l'inflation. Ne s'appliquerait dans un premier temps que pour les Commissions Enfance et Voyages



- D'augmenter le plafond du séjour (commission Voyages) de 1 800 à 1 900 €. Ce plafond serait aujourd'hui à 1 808 € s'il n'avait pas été relevé en 2019. Une augmentation de ce plafond indexée sur l'inflation à partir d'une base 1 800 € conduirait à un plafond de 1 888 €

- Plafonds des prêts et aides exceptionnelles sont relevés de de 880 € (2023) à 896 € (2024)

Les montants sont calculés sur la base de l'IPC provisoire de 4,9%.

Point 4 : Vote de la grille de subventions commissions enfance, vacances, voyage : unanimité 11 votants

Les points suivants seront à examiner lors d'un prochain CA

- Réajustement du quotient familial minimum pour la commission Vacances
- Compensation CAES / CESOP pour la commission Voyages

5) Tarif du CLE

Application du même principe que les années précédentes à savoir :

- Application d'un taux pour l'augmentation des tarifs jours min/max et de la borne minimale du QF calculé d'après l'augmentation des salaires (moyenne SMIC et augmentation des salaires du CLE), des repas et de l'inflation (IPC)
- La répartition des dépenses entre les postes salaires, repas et équipement est stable d'après le bilan du CLE (60, 15, 25%)

Ce qui donne un taux pour 2024 : 2,82% (contre taux 2023 : 3,3%). Avant on appliquait un taux fixe de 2%

Attention : afin de pouvoir se recalculer sur le calendrier du CAES pour les mises à jour des tarifs (mise à jour en septembre et non en janvier), les tarifs du CLE devront être votés au CA de printemps en 2024 et non au CA d'automne.

Les tarifs proposés au vote :

	2023	2024
Qf min	4 944	5 084
Qf max	21 221	21 221
Tmin	5,02	5,16
Tmax	16,7	17,17

Point 5 : Vote du tarif du CLE : unanimité : 11 votants



6) Compensation CESOP/CAES

Il est proposé la reconduction de la compensation par le CESOP de la différence de subvention entre les agents CNRS et les agents MEN afin que, quelle que soit sa provenance (CAES ou MEN), un agent de l'OP paye le même tarif à des fins de cohésion sociale entre agents. La compensation est prise en charge par le CESOP car la subvention CAES est plus faible que celle provenant du CESOP. Les tarifs CAES sont réactualisés aux alentours de décembre.

Point 6 : Vote de la compensation CESOP/CAES : unanimité : 11 votants

7) Salaire des personnels du CLE

Il est proposé de reconduire les barèmes suivants (appliqués depuis le CA du CESOP novembre 2014) :

- animateur non diplômé embauché en 2022 : SMIC + 2%
- animateur non diplômé en contrat en cours : + 0,5% (par rapport à l'année précédente)
- animateur diplômé embauché en 2022 : SMIC + 5%
- animateur diplômé en contrat en cours : + 0,5% (par rapport à l'année précédente)

Pour les postes de directeur et de secrétaire-comptable, les augmentations de salaires sont régies par les grilles de la convention collective nationale de l'animation

- Directeur : groupe E
- Secrétaire-comptable : groupe F

Modification du statut de la secrétaire-comptable : poursuite de l'activité au sein du CESOP en auto-entrepreneur.

Point 7 : Vote des salaires des personnels du CLE : unanimité : 11 votants

8) Budget prévisionnel 2024

Le dialogue de gestion a eu lieu le 10 juillet 2024 avec le VPCA, la DGS et la DRH. Du fait de l'absence de demande d'aide en 2023, il n'est pas nécessaire d'alimenter le fonds d'aide en 2023.

Il a été fait une demande à l'OP de cofinancement pour l'EQRS de 2 000 €

Le CAES a été également sollicité pour une participation aux frais.

Dans un contexte de reprise des activités et aussi d'inflation, nous demandons à l'OP une subvention en 2024 équivalente à celle de 2020 soit **118 533 €**

Le budget prévisionnel proposé au vote :



	2023	2024
Comm Enfance	4 000	3 500
Comm Vacances	18 500	18 500
Comm Voyages*	9 000	9 000
Comm Retraite	4 000	4 000
CLE	35 933	36 433
CLAS-M	21 600	21 600
CLAS-N	5 500	5 500
CLAS-P	14 000	14 000

* Abondement par provision sur le bénéfice de l'exercice 2023

De part la nature des activités du CESOP, le budget devrait être indexé sur l'inflation mais il est difficile de porter une telle demande si l'intégralité de notre budget n'est pas utilisé, ce qui est le cas lorsque des activités se trouvent annulées et non remplacées.

Point 8 : Vote du budget prévisionnel 2024 : unanimité : 11 votants

9) Point d'information sur les analyses du sol de Meudon

Un GT a été monté pour suivre l'analyse EQRS à Meudon qui impacte les activités potager et CLE. Un point d'information est fait par le CLAS de Meudon : la société OGI a connu des mouvements de personnel qui entraînent des retards dans l'avancée de l'analyse. Les résultats sont attendus pour novembre ou décembre.

10) Point avancement commissions et groupes de travail

- Commission retraite :

Un voyage à Nancy a été organisé pour les retraités mais seules 9 personnes se sont inscrites. Le voyage a donc été annulé. Le spectacle de fin d'année a été choisi : ce sera Mama Mia. Les inscriptions définitives sont en cours avec pour date butoir le 17 octobre. Il sera possible d'élargir les inscriptions à des ayants droits actifs pour compléter si les inscrits sont insuffisants : cela a déjà été fait avec 3 tarifs différents : retraités, actifs et extérieurs.

- Commission voyage :

Le voyage au Vietnam se déroulera du 3 novembre au 14 novembre 2023

- Commission vacances



Pour les vacances d'hiver les inscriptions débuteront le 16 octobre.

16 dossiers ont été déposés pour les vacances d'été, 4 dossiers commission enfance et 1 dossier pour la commission prêt.

11) Bilan des forums

Le forum de Nançay se fait en janvier.

A Paris : le forum a eu lieu jeudi 28 septembre. Il n'y a pas eu une grosse affluence mais il semble que cela soit lié à un manque d'affluence sur le site (pas beaucoup de monde à la cantine). Une activité « Salsa » pourrait s'ouvrir mais avec le télétravail, il n'est pas sûr d'avoir assez de monde (seule disponibilité de salle : le vendredi). Une activité « Sophrologie » pourrait se monter avec une intervenante venant gratuitement mais il faut trouver une solution aux problèmes de concordance entre les disponibilités de la salle et celles de l'intervenante.

Un dépliant de présentation des élections du CESOP a été distribué à l'occasion du forum.

A Meudon : le forum a eu lieu le 12 septembre au restaurant avec une météo mauvaise. Une démonstration de Capoeira et de Tai-chi a eu lieu dans les locaux du CLAS. Le déport de la démonstration loin de la cantine associé au mauvais temps, a freiné l'affluence. Une activité « Pétanque » débute cette année.

12) Organisation des prochaines élections du CESOP et des CLAS

Les élections du CESOP sont organisées par les organisations syndicales qui font historiquement liste commune. Philippe Laporte qui était le président du CEC lors des dernières élections a été contacté. Il a proposé de transmettre des documents comme le rétro planning type.

La première action est de demander aux OS de constituer une commission électorale qui est composée de 2 membres de chaque OS et de 4 représentants du conseil d'administration du CESOP (2 titulaires et 2 suppléants). 3 personnes sont volontaires pour être membres de cette commission parmi les présents à la réunion. Par contre, pour certains, il reste à confirmer si c'est en tant que représentant du CESOP ou de leur section syndicale.

13) Questions diverses

- Demande de travaux pour le CLE

Le CLE a un nouveau directeur, c'est un animateur depuis assez longtemps en binôme, dans un premier temps, avec une précédente directrice du centre. Une demande de travaux, notamment au niveau du sol (lino en mauvais état et trous dans le sol, peintures défraîchies) doit être faite auprès de la DIL (demande annuelle).



Les commissions, CLAS et CLE remonteront les demandes de travaux à la présidence du CESOP afin qu'elles soient consolidées et soumises à l'OP dans le cadre des demandes annuelles.

- Demande de travaux pour le CLE

Une réunion doit se tenir avec J-L. Dournaux, C. Muset et la DRH le 12 décembre pour discuter la mise en place de chèques CESU au sein de l'Observatoire (à la demande de la DRH).

- Laboratoire photo Paris

Une remontée d'égout a eu lieu puis a été nettoyée mais sans remettre en place la grille d'égout. De plus, ce local n'étant pas couvert par le marché de ménage, le ménage n'y est plus fait par le prestataire de l'Observatoire. Par ailleurs, suite à la mise en place du ZRR, l'accès du labo photo risque d'être condamné (le labo photo est dans le sous-sol des bâtiments A et B, dans la zone ZRR).

Une réunion doit se tenir avec la DIL à ce sujet.

- Nombre maximum de personnes pour une activité avec professeur rémunéré

Depuis le COVID, le CA du CESOP a voté en 2021, 2022 et en 2023 une baisse exceptionnelle du nombre minimum de participants à une activité avec professeur payant. Les activités sont en partie reparties mais avec le télétravail le nombre d'inscrits reste faible et certaines activités sont en péril (peu d'adhérents et donc tarif élevé par participant ou subventionnement accru par le CESOP).

La question se pose de modifier les statuts des CLAS pour diminuer le nombre de participants plancher et évaluer l'impact sur le taux de subventionnement pour ces activités : il n'est pas souhaitable de continuer à voter une mesure exceptionnelle chaque année. Par contre, il ne faudrait pas, qu'en maintenant une activité avec peu de participants, cela mobilise du budget qui pourrait empêcher l'ouverture d'une nouvelle activité avec de nombreux participants.

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain CA prochain, ordinaire ou exceptionnel, afin d'en discuter et de procéder à un vote.

14) Date du prochain CA

Le prochain CA aura lieu en présentiel le 15 décembre à 9H30 à Meudon.
La séance est levée à 13H.



Synthèse des votes et décisions :

Point 1 : Vote désignation de la présidente et des secrétaires de séance : Unanimité pour.	1
Point 2 : Vote de l'ordre du jour : Unanimité Pour (11 votants).....	2
Point 3 : Vote de validation du CR : 7 Pour et 4 Abstentions pour absence	2
Point 4 : Vote de la grille de subventions commissions enfance, vacances, voyage : unanimité 11 votants.....	3
Point 5 : Vote du tarif du CLE : unanimité : 11 votants	4
Point 6 : Vote de la compensation CESOP/CAES : unanimité : 11 votants.....	4
Point 7 : Vote des salaires des personnels du CLE : unanimité : 11 votants	4
Point 8 : Vote du budget prévisionnel 2024 : unanimité : 11 votants	5

Cécile VENEAU
Secrétaire du CESOP

c.veneau

Catherine MUSET
Présidente du CESOP

C. Muset